**Reconnaissance du respect des Directives de l’Approvisionnement pour la Coopération Financière Non Remboursable du Japon (Type I)**

1. Je, soussigné [insérer *nom et position du signataire habilité*], étant dûment habilité par [insérer *nom du Consultant/des membres du Groupement (« Gr »)*] (ci-après désigné « Consultant ») pour exécuter la présente Reconnaissance du respect des Directives de l’Approvisionnement pour la Coopération Financière Non Remboursable du Japon (Type I) (ci-après désignées « les Directives »), certifie par la présente au nom du Consultant et au mon nom propre que toutes les informations fournies par le Consultant pour [insérer le *nom du projet*] (ci-après désigné « le Projet ») sont véridiques, correctes et exactes pour autant que le Consultant et moi-même le sachions. Je certifie également au nom du Consultant que le Consultant n'a, directement ou indirectement, entrepris aucune action qui est ou constitue un acte ou une pratique de corruption, frauduleux(se), collusoire ou coercitif(ve) en violation des Directives, et n'est l'objet d'aucun conflit d'intérêt, tel que stipulé dans la section concernée des Directives.
2. Je certifie que le Consultant et, soit le sous-consultant sous contrat direct avec le Consultant, soit un membre du consultant nommé par le Consultant, qui sont assignés à cet Accord, ne seront engagés dans aucune mission pouvant entrer en conflit chronologique avec cet Accord.
3. Je certifie, au nom du Consultant, que si on sélectionné pour fournir des services en relation avec cet Accord, le Consultant réalisera ces services dans le respect continu des termes et conditions des Directives.
4. Je certifie également, au nom du Consultant, que s'il est requis du Consultant, directement ou indirectement, qu'il se livre à tout acte de corruption ou de fraude en vertu de toute loi applicable, comme le paiement d'un rabais, à tout moment au cours d'un processus de sélection de consultant, de ses négociations, de son l’exécution ou de sa mise en œuvre de cet Accord (y compris l'amendement de celui-ci), le Consultant devra déclarer sans délai tous les faits pertinents concernant cette demande à la section correspondante de JICA (dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous).

Bureau de consultation de JICA sur les fraudes et la corruption (le rapport peut être remis à l'un ou l'autre des bureaux indiqués ci-après.)

1. Siège de JICA : Division des affaires juridiques, département des affaires générales

URL : https://www2.jica.go.jp/en/odainfo/index.php

Tél : +81 (0)3 5226 8850

1. Bureau XX de JICA

Tél :

Le Consultant reconnaît et accepte que les obligations de rapport mentionnées ci-dessus NE POURRONT en aucun cas affecter les responsabilités, les obligations ou les droits du Consultant en vertu des lois, les règlements, les contrats, les directives, ou les autres, pertinents de divulguer ou de signaler cette demande ou d'autres informations à toute autre personne, ou de prendre toute autre mesure, que le Consultant sera obligé ou autorisé à prendre. Le Consultant reconnaît et convient en outre que JICA n'est ni impliqué ni responsable du processus de sélection de quelque manière que ce soit.

1. Si l'une quelconque des déclarations faite aux présentes s'avère par la suite être fausse ou inexacte sur la base de faits ultérieurs, ou si l'une quelconque des garanties ou engagements indiqués par les présentes n'est pas respectée, le Consultant acceptera, se conformera à et ne s'opposera pas à tout recours pris par le Client et à toute sanction imposée par ou les mesures prises par JICA.

**Signataire habilité**

[nom du signataire ; titre]

**Pour et au nom** [*le nom* **du Consultant**]

Date :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_